

Ouverture de la séance à
20 h 30

Présents :

Martine AMESLANT
M-Christine AUJOULAT
Philippe ANDRÉ
Jean-Pierre BRAUD
Sébastien BROUSSARD
Sonia CHATEAUNEUF
Yannick FABRE
Patrick FRAISSE
Mireille
GARDES SAINT-PAUL
Nicolas-LOUBIER
Christophe PIGNOL
Liliane REBOUL
Claude SOLIGNAC
Kevin RANC

Absent:

Axel BONHOMME

Excusé(e)s :

Robert HEUZÉ représenté
par Sébastien BROUSSARD
Philippe LASSEYTE
représenté par Jean-Pierre
BRAUD
Anne-Marie DUMAS
représentée par Yannick
FABRE

Secrétaire de séance :
Yannick FABRE

Fin de séance : 00h00

Compte rendu du conseil municipal du 04 février 2021

Table des matières

| | |
|---|--|
| 1..... | Ordre du jour |
| Approbation du compte rendu du CM du 18 décembre 2020 | |
| 1- | Autorisation budgétaire investissement 2021 |
| - | Budget commune |
| - | Budget Eau et Assainissement |
| 2- | DM N°1 Budget 2021 - commune |
| 3- | Avenant convention SDEE pour Tavaux génie civil opération STEP |
| 4- | Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie |
| 5- | Autorisation de demande de prêt pour acquisition tracteur |
| 6- | Recrutement agent, à temps partiel, pour entretien des locaux |
| 7- | Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour projet pose panneaux photovoltaïques. |
| 8- | Demande de subvention DETR en vue d'acquisition tracteur + épareuse |
| 9- | Projet de mise en place d'une cabine de téléconsultation |
| 10- | Déclassement partie voirie communale pour cession Mme Moulin |

| | |
|--------|--------------------|
| 2..... | Questions diverses |
|--------|--------------------|

Questions diverses :

- Demande de concession cimetière Saint Symphorien
- Mise en location appartement au-dessus de la boulangerie

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du CM du 18 décembre 2020

En préambule, Mireille Gardes Saint-Paul demande à prendre la parole :

Elle souhaite faire part à l'assemblée d'une réflexion de la part des conseillers résidant sur l'ancien territoire de la commune de Saint Symphorien qui ont l'impression que les projets qu'ils présentent n'ont pas l'écoute et le soutien attendu ; que les commissions ne se réunissent pas assez souvent et qu'ils ne sont pas suffisamment informés des suites données aux dossiers.

1- Autorisation budgétaire investissement 2021

- Budget commune
- Budget Eau et Assainissement

M. le Maire informe donc l'assemblée que, sur les conseils du trésorier, il n'y a pas lieu de délibérer sur ce point.

2- DM N°1 Budget 2021 - commune

M. Le Maire informe le conseil municipal d'un surcoût non prévu au niveau de l'installation du four de la boulangerie (demande par l'installateur d'une gaine inox en lieu et place d'une gaine en acier galvanisé) de plus, le montant dû à l'architecte est à réajuster en fin d'opération (11% du coût total de l'opération).

Afin de solder cette opération d'investissement, il est donc nécessaire de faire une inscription budgétaire anticipée sur le budget 2021 à hauteur de 2011.83€

M. le Maire propose au conseil la décision modificative suivante

| Sens | Opération | Chapitre | Art | Nature | Montant |
|----------|----------------------------|----------|------|--------------------------|-----------|
| Dépenses | 222 Fournil boulangerie | 23 | 2313 | Immobilisations en cours | 2011.83€ |
| Recettes | | 13 | 1321 | Subvention Etat (DETR) | 2 011.83€ |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
ADOpte la décision modificative à l'unanimité des membres présents et représentés.

3- Avenant convention SDEE pour Tavaux génie civil opération STEP :

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention constitutive d'un groupement de commandes a été conclue entre la commune et le SDEE le 15 octobre 2019 pour la réalisation des travaux de réfection des réseaux de distribution d'électricité dans le cadre de l'opération STEP du village de Chambon le Château pour un coût prévisionnel de 9 738.60€ à charge de la commune.

Vu le marché de travaux attribué à l'entreprise SOVETRA, le financement prévisionnel doit être modifié à hauteur de 21 681.00€ et un avenant à la convention établi.

Financement prévisionnel

| Type de réseaux | Montant TTC des travaux | Paiement au prestataire | |
|---|-------------------------|-------------------------|-----------------------|
| | | SDEE | Commune |
| Distribution d'électricité | 9 738.60 € | 9 738.60 € | - |
| AEP - EU- EP | 784 190.72 € | - | 784 190.72 € |
| Voirie | 348 854.00 € | - | 348 854.00 € |
| Eclairage public & Télécommunications | 16 305.79 € | - | 16 305.79 € |
| Réseau de transfert EU et STEP | 648 762.35 € | | 648 762.35 € |
| imprévus, actualisation, révision | 147 076.45 € | | 147 076.45 € |
| Etude, publication DCE, arpentage, maîtrise d'œuvre | 132 814.80 € | | 132 814.80 € |
| Total TTC | 2 087 742.72 € | 9 738.60 € | 2 078 004.12 € |

Actualisation du financement

| Type de réseaux | Montant TTC des travaux | Paiement au prestataire | |
|---|-------------------------|-------------------------|-----------------------|
| | | SDEE | Commune |
| Distribution d'électricité | 21 681,00 € | 21 681,00 € | - |
| TF - travaux ruelle de l'école, route de Langogne, rue du Couvent et route de l'Eglise | 395 779,50 € | - | 395 779,50 € |
| T0001 - Travaux route de Grandrieu, place et rue St Christophe (antennes et magasin agri) | 1 059 698,52 € | - | 1 059 698,52 € |
| T0002 - réseaux de transfert antennes est, bourg et ouest, construction STEP | 502 105,74 € | - | 502 105,74 € |
| Total TTC | 1 979 264,76 € | 21 681,00 € | 1 957 583,76 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve le projet d'Avenant,

Autorise M. Le Maire à signer cet avenant.

4- Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie :

Dans le cadre de l'acquisition et des travaux de rénovation du Modern'Hôtel et afin de sécuriser les paiements dans les délais requis au cas où la commune ne disposerait pas de liquidité suffisante en trésorerie, M. le Maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du CREDIT AGRICOLE du LANGUEDOC, aux conditions suivantes :

Montant Plafond : 160 000.00€

Taux variable : INDEXE sur Euribor 3 mois moyenné d'un mois

Durée : 12 mois

Intérêts payables à terme échu : mensuellement

Règlement des intérêts débiteurs : mensuellement

Frais de dossier : 0.25% du montant de la ligne de trésorerie.

La collectivité s'engage pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés

Autorise M. le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie.

5- Autorisation de demande de prêt pour acquisition tracteur :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à moyen terme d'un montant de 58 800.00€ destiné à financer le remplacement d'un tracteur et d'une étrave de déneigement pour un coût total, hors reprise de 113 280.00€ .

Cet emprunt sera remboursé en 144 mois

Aux conditions de l'institution en vigueur à la date de réalisation,

Au taux fixe de 0.79 %

Par 12 échéances constantes de 5 155.24 euros

Frais de dossier : 0.15% du montant financé.

Après étude, le conseil municipal

Décide à l'unanimité, des membres présents et représentés de contracter cet emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, aux conditions énoncées ci-dessus.

La collectivité s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt, à intervenir sur les bases précitées, et aux conditions générales des contrats du prêteur.

6- Recrutement agent, à temps partiel, pour entretien des locaux :

Monsieur le Maire expose au Conseil l'accroissement temporaire des besoins pour des tâches de ménage des locaux communaux. Il propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non-permanent pour accroissement temporaire d'activité

Ce besoin est estimé à 15h00 à compter du 15 février 2021 et jusqu'au 29 février 2021.

Le contrat de l'agent recruté serait établi selon les dispositions du 1° DU I DE L'ARTICLE 3 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée. L'agent aurait serait rémunéré sur la base de l'indice majoré 330 de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE,

De créer un emploi non-permanent pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à 15 heures selon les modalités présentées par le Maire à compter du 15/02/2020.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel chargé d'effectuer l'entretien des locaux communaux pour un temps de travail de 15 h, rémunéré sur la base de l'indice majoré 330 de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux et à signer ce contrat de travail ainsi que tous documents permettant cette embauche.

7- Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour projet pose panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 23 septembre, elle s'est montrée favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics et privés.

Après avoir pris de plus amples renseignements auprès des organismes susceptibles de participer au financement de ces installations, M. Le Maire présente un projet modifié qui comprend les surfaces

de l'école, la cantine/ Maison du Temps Libre et du bâtiment communautaire.

Il propose un nouveau tableau de financement afin de solliciter l'Etat dans la cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et la Région pour l'aide au financement de ce projet.

| Dépenses | Montant HT | Recettes | Montant |
|----------------------------------|------------------|------------------------|------------------|
| Toit Ecole + MTL/cantine | 106 000€ | DSIL (60%) | 114 600 € |
| Toit bâtiment intercommunautaire | 85 000€ | Région Occitanie (20%) | 38 200 € |
| | | Autofinancement (20%) | 38 200 € |
| Total HT | 191 000 € | Total HT | 191 000 € |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide :

De se montrer favorable à la réalisation de l'opération d'investissement telle que présentée

De solliciter la DSIL et l'aide de la Région Occitanie pour le financement de l'opération.

D'adopter le plan de financement suivant :

8- Demande de subvention DETR en vue d'acquisition matériel de voirie :

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020 le conseil municipal l'avait autorisé à solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR et la Région pour une demande d'aide au financement du remplacement d'un tracteur communal.

Seule la Région a répondu favorablement et a attribué une aide à la commune pour cette opération. La collectivité doit donc solliciter un emprunt pour le financement de ce matériel indispensable à l'entretien de la voirie et au déneigement.

D'autre part, M. le Maire décrit l'état du parc de matériel de voirie (2 sableuses/saleuses, 2 épareuses) qui a été acquis il y a plus de 20 ans pour le plus récent et qui fait l'objet de pannes fréquentes et récurrentes.

Après débat, l'assemblée propose le renouvellement des 2 sableuses/saleuses et d'une épareuse

Pour envisager ces acquisitions, il est nécessaire de solliciter l'aide de l'état (DETR) et de la région (FRI).

| Dépenses | Montant HT | Recettes | Montant |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|
| Deux Sableuse/saleuse | 22 903.00€ | DETR (60%) | 36 595.80€ |
| une Epareuse | 38 090.00€ | Région (20%) | 12 198.60€ |
| | | Autofinancement (20%) | 12 198.60€ |
| Total HT | 60 993.00€ | Total HT | 60 993.00 € |

Après délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

De se montrer favorable à la réalisation de l'opération d'investissement

De solliciter la DETR et la Région pour le financement de l'opération.

D'adopter le plan de financement présenté.

9- [Projet de mise en place d'une cabine de téléconsultation](#) :

Face à la difficulté de « recrutement » d'un médecin sur le secteur, M. Le Maire, après proposition de la pharmacienne, présente au conseil municipal la possibilité de l'installation sur le village d'une cabine de Téléconsultation.

M. le Maire informe l'assemblée que cet outil est en place sur la commune de Saint Cirgues-en-montagne.

[Après débat, le Conseil municipal ne souhaite pas délibérer sur ce point dans l'attente :](#)

[- d'informations supplémentaires](#)

[- des suites données par les recherches de médecins entreprises par la Communauté de Communes du Haut Allier pour la pole de santé de Langogne.](#)

10-[Déclassement partie voirie communale pour cession Mme Moulin](#) :

M. le Maire précise que cette délibération a déjà été prise par le conseil municipal le 25 septembre 2020 et qu'elle ne fait donc plus objet.

Questions diverses :

- *Demande de concession cimetière Saint Symphorien :*

Une demande d'acquisition de concession sur le cimetière du village de Saint Symphorien a été faite par une famille résidente dans la commune et ayant déjà une tombe dans ce cimetière. Elle est validée par le Conseil Municipal.

- *Mise en location appartement au-dessus de la boulangerie :*

A ce jour l'appartement reste vide, le conseil municipal s'interroge sur une éventuelle mise en location.

Projets pour 2021

Budget commune :

- Poursuite opération rénovation Modern'Hôtel suite à acquisition
- Changement des menuiseries du bâtiment communal et porte salle des fêtes de Saint Symphorien
- Réhabilitation ancienne école de l'Herm
- Installations panneaux photovoltaïques sur Ecole + MTL/cantine de Chambon le Château
- Acquisition matériel de voirie (sableuse/saleuse et épareuse)
- Mise en place de l'Agence Postale Communale
- Installation borne à incendie village de Beysserette

Budget Eau et Assainissement :

- Poursuite opération STEP sur Chambon le Château
- Poursuite opération régularisation des captages de Maschambaud
- Etude de l'enfouissement des réseaux secs et de la réfection du réseau d'eau potable sur le village de Chams